



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5179

Fêtes de fin d'année - Illumination et animations 2019 : attributions de subventions d'un montant total de 143 616 euros (illuminations) et 22 523 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions d'application mixte

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

<b>SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/5179 - FETES DE FIN D'ANNEE - ILLUMINATION ET ANIMATIONS 2019 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'UN MONTANT TOTAL DE 143 616 EUROS (ILLUMINATIONS) ET 22 523 EUROS (ANIMATIONS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS - APPROBATION DE CONVENTIONS D'APPLICATION MIXTE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

#### **I- Illuminations de fin d'année :**

La mise en lumière des rues aura lieu du vendredi 15 novembre 2019 au dimanche 12 janvier 2020 inclus.

Chaque année, l'organisation de cet événement fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements.

Le montant final de chaque subvention, limité à 20 000 € correspond à 50% de celui des factures acquittées pour les illuminations 2019.

Les subventions sont versées en deux temps :

1- Une avance, correspondant :

- pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2018, à 50% du plus faible montant TTC entre celui des dépenses intervenues en 2018 et celui des devis 2019.
- pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2018, à 25% du montant TTC des devis 2019.

2- Un éventuel solde, si le montant de l'avance est inférieur à 50% du montant des factures acquittées par l'association au titre des illuminations 2019 et dans la limite de 20 000 €

Dès le mois de janvier 2020, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble de leurs factures, le versement du solde intervenant, le cas échéant, le 1er semestre 2020.

En cas de :

- versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des illuminations 2019 une déduction sera opérée pour la manifestation 2020 ;
- en l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2020, le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €

## **II- Animations de fin d'année :**

Les animations de fin d'année sont organisées par les associations de commerçants ayant présenté un projet en lien avec les fêtes de fin d'année.

Les subventions proposées correspondent à 30 % du montant TTC des devis 2019, plafonnées à 3 000 €

Dès le mois de janvier, 2020, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble des factures relatives aux animations de fin d'année.

En cas de :

- versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des animations 2019 une déduction sera opérée pour la manifestation 2020 ;
- en l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2020 le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €

Dans le cas où une association renoncerait à son projet d'illumination ou d'animation après l'adoption de la présente délibération, la Ville de Lyon émettra un titre de recette pour obtenir le remboursement de la subvention.

Elle ne versera pas la subvention si le mandat n'a pas encore été émis.

Par délibération n° 2018/4300 du 19 novembre 2018, vous avez accordé des subventions d'un montant total de 148 495 euros (illuminations) et 25 030 euros (animations) aux associations de commerçants.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4300 du 19 novembre 2018 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

**DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement d'un montant total de 143 616 € seront allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour la mise en place des décorations lumineuses :

<b>Arr.</b>	<b>Association</b>	<b>Siège Social</b>	<b>Montant de l'avance sur subvention en €</b>
1 <sup>er</sup>	Marché de la Croix Rousse	Chez M. MINARD – 5 chemin Petit – 69300 CALUIRE ET CUIRE	3 900
1 <sup>er</sup>	Village des Créateurs Passage Thiaffait	Passage Thiaffait – 19 rue René Leynaud - 69001	1 563
2 <sup>ème</sup>	ACOR Victor Hugo	2 rue d'Enghien - 69002	3 865
2 <sup>ème</sup>	Ancienne Préfecture	10 rue de l'Ancienne Préfecture – 69002	3 000
2 <sup>ème</sup>	Association Commerçants rue Gasparin	Boutique LIU JO – 14 rue Gasparin – 69002	2 100
2 <sup>ème</sup>	Association des commerçants de la rue Emile Zola	« L'Arnaque » 18 rue Emile Zola – 69002	5 790
2 <sup>ème</sup>	Association des commerçants du passage de l'Argue – ACPA	Chez Lisette PIZZI – 38 Passage de l'Argue – 69002	3 410
2 <sup>ème</sup>	Charité Bellecour	68 rue de la Charité – 69002	7 237
3 <sup>ème</sup>	ACCOURVIT	54 cours Richard Vitton – 69003	5 640
3 <sup>ème</sup>	Union des commerçants et artisans et professions libérales du Quartier Préfecture	37 cours de la Liberté	1 207
3 <sup>ème</sup>	Association des artisans et commerçants Villette Paul Bert	226 rue Paul Bert – 69003	2 064
3 <sup>ème</sup>	Association des commerçants des Halles de Lyon Paul Bocuse	102, Cours Lafayette – 69003	4 140
4 <sup>ème</sup>	Tourisme Croix-Rousse	133 Boulevard de la Croix Rousse – 69004	5 172
5 <sup>ème</sup>	ASPROPO	Mairie du 5 <sup>ème</sup> arrondissement - 14 rue Edmond Locard - 69005	2 855
6 <sup>ème</sup>	Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	39 rue Bossuet - 69006	13 474
6 <sup>ème</sup>	Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or - 69006	4 361
6 <sup>ème</sup>	Carré 6 Brotteaux	33 rue Bossuet - 69006	2 096

<b>Arr.</b>	<b>Association</b>	<b>Siège Social</b>	<b>Montant de l'avance sur subvention en €</b>
6 <sup>ème</sup>	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006 69127	20 000
6 <sup>ème</sup>	Secteur Duquesne Belges	33 rue Bossuet – 69006	1 311
7 <sup>ème</sup>	Chevreur and Co	34 rue Chevreur – 69007	3 672
7 <sup>ème</sup>	Gerland Commerces	12 Place des Pavillons – 69007	2 355
7 <sup>ème</sup>	Le Cœur du 7	29 place de la Thibaudière – 69007	13 638
7 <sup>ème</sup>	Comité des commerçants du cours Gambetta	38 cours Gambetta – 69007	8 910
7 <sup>ème</sup>	3G Blandan	285 rue Garibaldi – 69007	1 305
7 <sup>ème</sup>	Association des Chinois d'Outre-Mer à Lyon et en Rhône Alpes	14 avenue Berthelot – 69007	2 601
8 <sup>ème</sup>	AVEC	129 route de Vienne – 69008	1 200
8 <sup>ème</sup>	UCAM	64 avenue des Frères Lumière – 69008	12 000
9 <sup>ème</sup>	Centre 9	16 rue St Pierre de Vaise – 69009	4 750
<b>TOTAL</b>			<b>143 616</b>

2- Les subventions de fonctionnement d'un montant total de 22 523 € seront allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour l'organisation des animations de fin d'année :

<b>Arr.</b>	<b>Association</b>	<b>Siège Social</b>	<b>Montant de la subvention en €</b>
1 <sup>er</sup>	Arts Pentes	22 rue René Leynaud – 69001	3 000
1 <sup>er</sup>	Carré Nord Presqu'Ile	5 rue du Jardin des Plantes – 69001	1 350
2 <sup>ème</sup>	Association des commerçants du passage de l'Argue – ACPA	Chez Lisette PIZZI – 38 Passage de l'Argue – 69002	868
2 <sup>ème</sup>	Association Envie de sourire	68 rue de la Charité – 69002	2 908
2 <sup>ème</sup>	Charité Bellecour	68 rue de la Charité – 69002	2 246
3 <sup>ème</sup>	ACCOURVIT	54 cours Richard Vitton – 69003	957
6 <sup>ème</sup>	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006	1 441

<b>Arr.</b>	<b>Association</b>	<b>Siège Social</b>	<b>Montant de la subvention en €</b>
6 <sup>ème</sup>	Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or - 69006	344
6 <sup>ème</sup>	Vitton Actions	33 rue Bossuet – 69006	921
7 <sup>ème</sup>	Gerland Commerces	12 Place des Pavillons	2 656
7 <sup>ème</sup>	Le Cœur du 7	29 place de la Thibaudière – 69007	234
7 <sup>ème</sup>	3G Blandan	285 rue Garibaldi - 69007	78
8 <sup>ème</sup>	AVEC	129 route de Vienne - 69008	486
8 <sup>ème</sup>	UCAM	64 avenue des Frères Lumière - 69008	2 034
8 <sup>ème</sup>	Comité des Fêtes de Monplaisir	25 avenue des Frères Lumière - 69008	3 000
<b>TOTAL</b>			<b>22 523</b>

- 3- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations Village des Créateurs du Passage Thiaffait et l'Union Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM), sont approuvées.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 5- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019 :
- Soit : 143 616 € sur le programme ANIMATIONS; opération ILLUM; nature comptable 6574; fonction 94; chapitre 65; ligne de crédit 51971
  - Soit : 22 523 € sur le programme ANIMATIONS; opération ANICCIAL; nature comptable 6574; fonction 94; chapitre 65; ligne de crédit 51975

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA